

LES AIDES

Les apprenti-e-s sont aidés pour les dépenses liées à leur formation.

• Les aides pour l'hébergement et la restauration
Le montant est de 9 € pour un repas, une nuit et un petit déjeuner, 2,50 € pour un repas. L'aide est versée directement au CFA qui la déduit de la facture faite à l'apprenti-e pour l'hébergement et la restauration.

• Cette aide concerne les apprenti-e-s internes au sein des CFA, ou externes lorsque le CFA a passé une convention avec cette structure. Cette mesure ne s'applique pas aux internats des lycées.

• Les aides pour le transport

L'apprenti-e peut percevoir une aide pour le transport entre l'entreprise et le CFA. Cette aide varie entre 50 € et 350 € en fonction de la distance Entreprise-CFA. Les apprenti-e-s déposent leur demande d'aide sur le site « Service en ligne de la Région ». L'aide est versée une fois par an directement à l'apprenti-e.

• L'aide au premier équipement des apprenti-e-s

Les apprenti-e-s inscrits en 1^{re} année sur des formations de CAP, Bac Pro, BP, BT, BTM peuvent bénéficier d'un premier équipement acheté par la Région Nouvelle-Aquitaine et délivré par le CFA. Cette aide est réservée aux professions pour lesquelles un équipement spécifique est nécessaire.

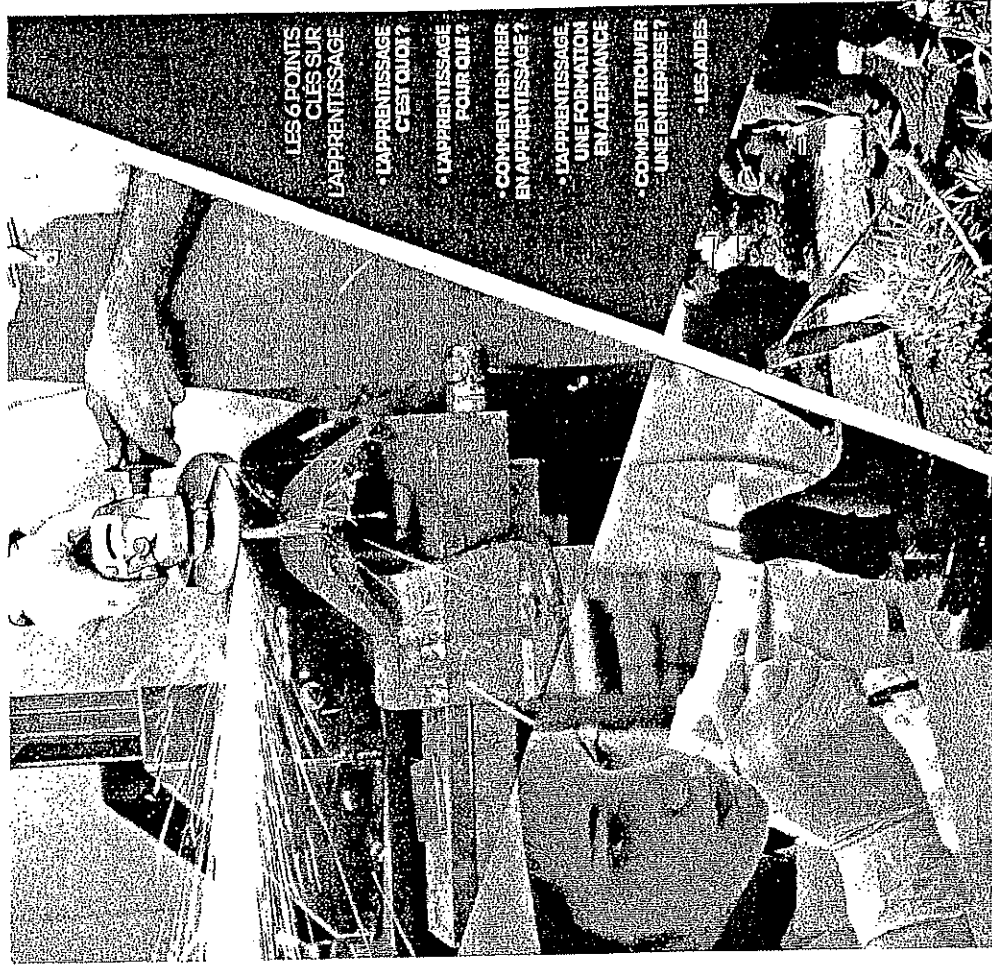
• Le Fonds d'Aide aux apprenti-e-s de la Région Nouvelle-Aquitaine

Le fonds d'aide aux apprenti-e-s permet d'aider les apprenti-e-s qui connaissent des difficultés financières. Le dossier est constitué avec le CFA qui attribue directement l'aide en fonction de la situation financière de l'apprenti-e. L'aide est plafonnée à 750 €.

Crédit photo : Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

L'APPRENTISSAGE ÇA RAPPORTE !

UN DIPLOME, UN SALAIRE, UNE EXPÉRIENCE EN PLUS
ET UN EMPLOI À LA CLÉ POUR 80 % DES JEUNES FORMÉS



• LES 6 POINTS
CLÉS SUR
L'APPRENTISSAGE

• L'APPRENTISSAGE
C'EST QUOI ?

• L'APPRENTISSAGE
POUR QUI ?

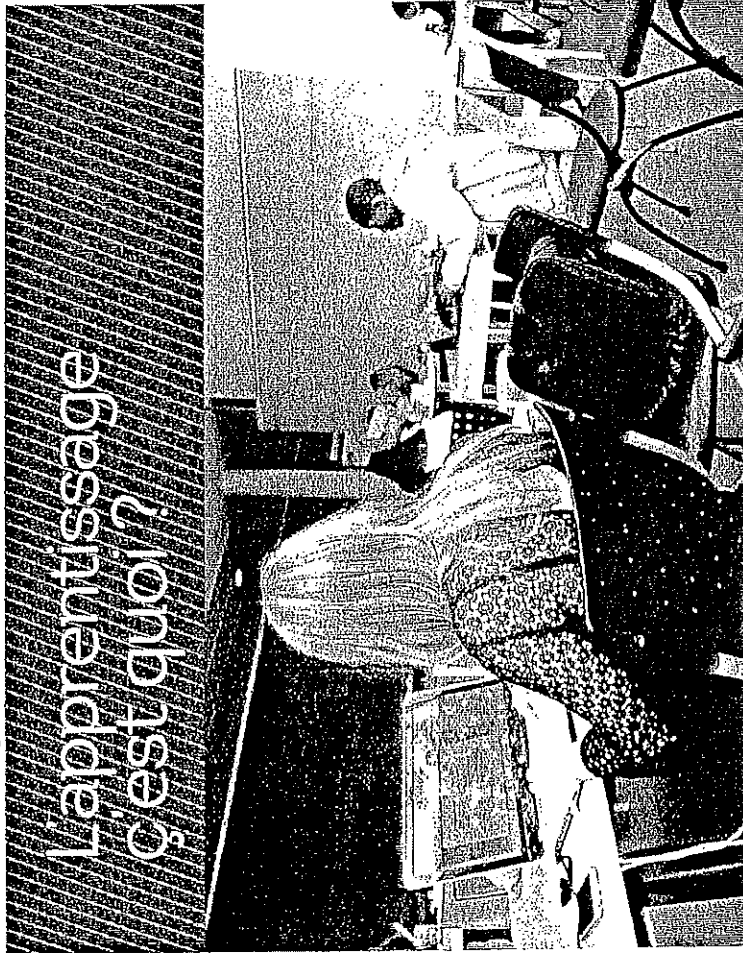
• COMMENT RETENIR
EN APPRENTISSAGE ?

• L'APPRENTISSAGE,
UNE FORMATION
EN ALTERNANCE

• COMMENT TROUVER
UNE ENTREPRISE ?

• LES AIDES





L'apprentissage C'est quoi ?

L'APPRENTISSAGE C'EST :

→ un diplôme

Les diplômés préparés en apprentissage vont du CAP au Diplôme d'Ingénieur ou Master pour de nombreux métiers et secteurs professionnels : Tertiaire, Industrie, Commerce, Agriculture, Santé-Social, Beauté, Artisanat, Métiers de bouche, Bâtiment etc...

L'apprentissage permet de préparer le même diplôme que la voie « classique » ; les apprenti-e-s passent les mêmes examens que les jeunes des lycées ou de l'Université.

→ apprendre un métier et acquérir une expérience professionnelle

L'apprentissage est une formation pratique et professionnelle qui se déroule en partie dans une entreprise publique ou privée. Cette expérience permet à apprenti-e de développer son autonomie et de se « vendre » mieux au moment de la recherche d'un emploi après la formation : c'est le plus de l'apprentissage.

Dans l'entreprise, apprenti-e est salarié, encadré par un maître d'apprentissage et travaille pour l'employeur. Il passe 1 an, 2 ans ou plus chez le même employeur, à raison de 25 à 35 semaines par an.

→ être salarié et toucher une rémunération

L'apprenti-e signe un contrat de travail spécifique et perçoit un salaire variable selon l'âge, l'année de formation et parfois le métier. L'apprenti-e est donc soumis aux règles du code du travail et aux conventions collectives. C'est un statut particulier différent du statut scolaire : le rythme de l'apprentissage peut être soutenu à cause de l'alternance entre les cours au centre de formation, et les périodes en entreprise.

En qualité de salarié, l'apprenti-e a droit à 5 semaines de congés annuels et des jours de RTT* (selon les entreprises). En dehors des congés et des RTT, toute absence ou retard doit être justifié, par exemple, par un arrêt de travail en cas de maladie. Les absences ou retards non justifiés peuvent donner lieu à une retenue sur salaire, même lors des périodes au CFA qui sont incluses dans le temps de travail.

* RTT : Réduction du Temps de Travail

TABLEAU DES RÉMUNÉRATIONS MINIMALES DE L'APPRENTI-E

Année de contrat	16-17 ans	18-20 ans	21 ans et plus
	Salaire exprimé en pourcentage du Smic* et en montant		
1 ^{ère} année	25% 366,65 €	41% 601,31 €	53% 777,30 €
2 ^{ème} année	37% 542,65 €	49% 718,64 €	61% 894,63 €
3 ^{ème} année	53% 777,30 €	65% 953,30 €	78% 1.143,96 €

Pour les personnes reconnues handicapées, une 4^{ème} année est majorée de 15 points par rapport à l'année précédente.

Le salaire de l'apprenti-e est quasiment exonéré de charges sociales (0,5%) ; c'est donc un salaire net.

* Salaire minimum interprofessionnel de croissance : 1 466,62 euros en 2016.

L'apprentissage pour qui ?

SI VOUS AVEZ AU MOINS 16 ANS ET PAS PLUS DE 25 ANS VOUS POUVEZ ENTRER EN APPRENTISSAGE. CEPENDANT DES DÉROGATIONS D'ÂGE EXISTENT.

→ Suivre une formation en apprentissage avant 16 ans.

C'est possible si :

- le candidat est âgé de 15 ans et a terminé sa 3^{ème} ou est issu d'une classe de Dispositif d'Initiation aux Métiers de l'Alternance (DIMA) ;
- et le candidat a 16 ans avant le 31 décembre de l'année de signature de son contrat.

Par ailleurs, les jeunes se destinant à l'apprentissage, ne remplissant pas les conditions de signature d'un contrat d'apprentissage, peuvent être accueillis dans un Dispositif d'Initiation aux Métiers de l'Alternance (DIMA).

→ Suivre une formation en apprentissage après 25 ans.

C'est possible si :

- le contrat fait suite à un précédent contrat d'apprentissage et permet de préparer un diplôme de niveau supérieur au diplôme précédemment obtenu, ou,
- le contrat d'apprentissage a été rompu à la suite d'une incapacité physique temporaire de l'apprenti-e ou pour un motif indépendant de sa volonté, ou,
- pour les travailleurs handicapés reconnus par la CDAPH*, ou,
- lorsque le diplôme est obligatoire pour créer ou reprendre une entreprise.

*CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

Comment rentrer en apprentissage ?

Après avoir fait le choix d'un métier et d'un diplôme, l'entrée en Apprentissage est conditionnée par 2 démarches :

- la signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur privé ou public, - l'inscription dans un Centre de Formation d'Apprenti-e-s.

La première chose à faire est cependant de prendre contact avec le Centre de Formation ; il a un rôle central pour l'entrée en Apprentissage et peut donner des informations sur le contenu des formations, l'alternance, le salaire ..

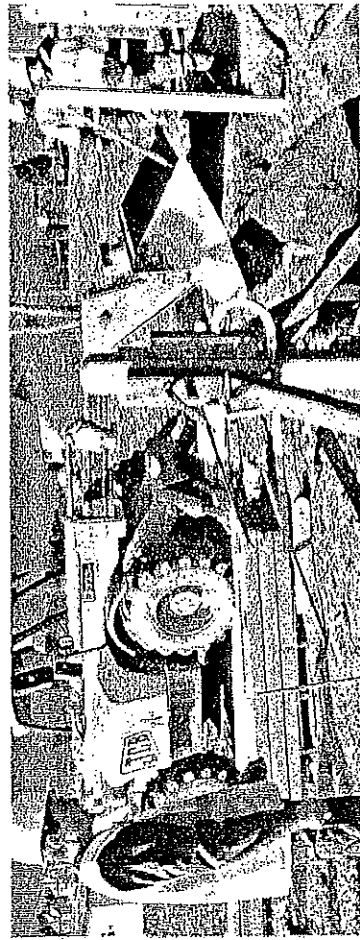
Ces informations peuvent vous être demandées par les employeurs que vous contacterez.

Puis, il faut entamer votre recherche de contrat sans tarder. Le poste recherché doit correspondre au diplôme préparé.

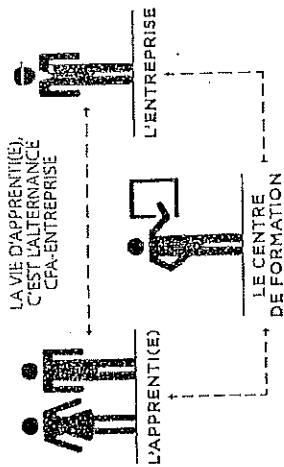
Le contrat d'apprentissage en entreprise, peut débiter au minimum 3 mois avant le début de la formation au Centre, et au maximum 3 mois après, il inclut une période d'essai de 45 jours consécutifs ou non dans l'entreprise. Cette période permet à l'employeur et à l'apprenti-e, de rompre le contrat unilatéralement et sans motif.

Dès la signature, l'employeur doit s'occuper de l'enregistrement du contrat sans délai car le simple fait de signer le contrat ne réserve pas de place au CFA : il est donc important de vérifier que cette formalité soit suivie.

Le candidat à l'apprentissage disposant d'un projet validé par le CFA mais n'ayant pas trouvé d'entreprise peut être accueilli et accompagné par le CFA dans ses recherches, durant une période limitée et selon sa capacité d'accueil.



L'apprentissage une formation en alternance



→ La formation par apprentissage est une formation en alternance. Il y a 2 lieux de formation :

- En entreprise, l'apprenti apprend les gestes professionnels, les tâches spécifiques au métier : il est formé par son maître d'apprentissage qui lui transmet ses savoir-faire ;
- Au Centre de Formation, l'apprenti-e suit des enseignements technologiques et généraux (Maths, Français, Langues vivantes, EPS ...) : les temps de formation au CFA sont considérés comme du temps de travail.

En parallèle du travail en entreprise, l'apprenti-e doit s'organiser pour réviser ses cours et réaliser les travaux donnés par les formateurs. Selon le profil de l'apprenti-e, un parcours personnalisé peut lui être proposé afin de l'aider plus efficacement à atteindre ses objectifs de formation.

Le rythme de l'alternance varie selon les formations de 2 à 3 semaines par mois en entreprise.

Le lien entre le CFA et l'entreprise se fait tout au long de l'année, grâce au livret de l'apprenti-e et aux visites en entreprises réalisées par les formateurs du Centre.

Retrouvez l'ensemble de l'offre de formation sur :

www.apprentissage.aquitaine.fr

www.horizon-info.org

www.seformerentlimousin.fr

www.onisep.fr

Comment trouver une entreprise ?

Trouver une entreprise pour signer un contrat est une démarche personnelle que personne ne peut faire à votre place. Les jeunes de moins de 18 ans, peuvent se faire accompagner par les parents. Dans certains cas, les Centres de formation d'apprenti-e-s aident les jeunes à trouver des entreprises.

DANS L'ORDRE, IL FAUT :

1. Contacter le CFA pour collecter des informations sur la formation, l'alternance, les entreprises et si possible participer aux Portes Ouvertes,
2. Préparer une liste d'entreprises à contacter. Consulter les pages jaunes de l'annuaire ou les pages pro sur www.pagespro.com
3. Trouver des offres de contrats d'apprentissage : vous pouvez rechercher les annonces www.laregion-aqpc.fr/alternance, www.alternance.emploi.gouv.fr, www.pole-emploi.fr

4. Rédiger un Curriculum Vitae (CV) et une lettre de motivation.

Le CV présente les emplois, y compris saisonniers, les stages, les activités associatives, les centres d'intérêts etc.

Si vous n'avez aucune expérience professionnelle, il est possible de rédiger un seul document avec un encadré indiquant le diplôme visé, votre motivation, puis en dessous votre cursus scolaire.

5. Préparer le premier contact physique ou téléphonique.

Contacter une entreprise par téléphone, se présenter spontanément ou se rendre à un entretien d'embauche ne s'improvise pas. Il faut impérativement préparer par écrit, à l'avance, ce que l'on va dire, comment on commencera l'entretien, comment on le terminera. Sinon, on risque de bafouiller, d'être maladroit. Ne pas oublier de remercier votre interlocuteur à la fin de l'entretien.

